

**Licence professionnelle Métiers de l'administration
territoriale**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale. 2011, Université Rennes 2. hceres-02039793

HAL Id: hceres-02039793

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039793>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 2

Demande n° S3LP120002155

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Métiers de l'administration territoriale

Présentation de la spécialité

La licence vise la formation de professionnels de la Fonction Publique Territoriale, polyvalents dans de petites municipalités, ou spécialisés en collectivités de grande taille, dans un des quatre secteurs en manque de postes qualifiés : urbanisme, action sociale, finances-marchés publics, ressources humaines. Les emplois visés sont d'un niveau rédacteur (cadre B). La formation est réalisée en alternance, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et les étudiants bénéficient d'un module de préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale. La licence est sous la responsabilité du département « Administration économique et sociale » de l'UFR des Sciences sociales.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	69
Taux de réussite	85 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	24 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	51 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	50 %
Pourcentage de diplômés en emploi : une enquête nationale trois enquêtes de l'établissement à 18 mois	88 % de 79 à 85 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation a fait ses preuves. L'insertion professionnelle est bonne et est en adéquation avec les besoins locaux en recrutement. Les enseignements professionnalisant occupent une large place dans des domaines relatifs aux fonctions préparées. Les professionnels sont impliqués dans l'évolution et l'amélioration de la licence par des bilans établis dans le cadre du conseil de perfectionnement, qui se réunit deux fois par an. La formation est dispensée en alternance de périodes de cours théoriques et de stages avec les services de remplacement des centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale. Des colloques annuels sont organisés en partenariat avec les professionnels, autour des thématiques de l'administration locale. Le pilotage de la formation est assuré par une spécialiste du domaine, professeur d'université en droit public.

- Points forts :
 - Une pertinence des métiers visés.
 - Une implication forte des milieux professionnels
 - Un partenariat solide de l'université avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les centres de gestion.
 - Une intégration d'étudiants de L2.
 - Une articulation à la recherche pour mener une réflexion prospective.
- Points faibles :
 - Une forte dispersion des enseignements professionnels.
 - Une insuffisante diversité des enseignements disciplinaires.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

En matière d'enseignements, une plus forte présence d'enseignants issus d'autres spécialités que celle du droit public (notamment de gestionnaires ou d'économistes) enrichirait le contenu de la formation. Du fait de la présence d'un grand nombre de professionnels, il est souhaitable de veiller à éviter un émiettement des enseignements et à préserver la cohésion des unités d'enseignements. Il convient également de veiller à ce que les emplois soient en correspondance avec le niveau II de formation d'une licence professionnelle. Le bilan prévisionnel pourrait être enrichi, notamment en termes de réflexion quant à l'adéquation avec le marché du travail et pour donner une visibilité sectorielle de l'insertion des étudiants.